

Arras, le 24 novembre 2025

Edouard GAYET
Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer
100 avenue Winston Churchill
CS 10 007
62022 ARRAS cedex

A l'attention de Sandrine DELAYEN
Guichet unique de la police de l'eau

Direction des Espaces Naturels
Affaire suivie par Coralie FLEURQUIN
☎ 03.21.21.01.57 – ✉ sagescarpeamont@cu-arras.org

Objet : Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration d'Arras

Monsieur le Directeur Départemental,



Par courrier en date du 27 octobre 2025, vous m'adressez le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la Communauté urbaine d'Arras relatif à l'augmentation de la capacité de traitement du système d'assainissement d'Arras et je vous en remercie.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à ce projet qui vise à améliorer la qualité du milieu récepteur.

J'encourage vivement la Communauté urbaine d'Arras à renforcer le déracordement de l'existant lors des projets de voirie et d'aménagement, afin :

- d'une part de favoriser la recharge de la nappe grâce à l'infiltration
- d'autre part d'optimiser les volumes à traiter en station d'épuration.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Départemental, mes salutations distinguées.

**Le Président de la
Commission Locale de l'Eau
de la Scarpe amont**



Thierry SPAS

Copies : Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté urbaine d'Arras
Pierre ANSART, Vice-Président en charge des infrastructures et du cadre de vie